

COMMUNE DE LANOUAILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2026Nombre de conseillers :

en exercice : 15
présents : 14
votants : 15 (1 pouvoir)

L'an deux mil vingt-six, le vingt-et-un mars

Le Conseil Municipal de la Commune de Lanouaille
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie
sous la présidence de M. Jean-Christophe BOULANGER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 16/03/2026

PRESENTS :

BOULANGER Jean-Christophe
POUQUET Alain
MERILLOU Stéphane
CUBERTAFON Jean-Pierre
COMBROUX Philippe
DELAGÉ Jacques
BARJOU Eva

PERETTI Martine
POLTORAK Jacqueline
GAY Françoise
MAILLER Nathalie
PEYRAMAURE Yvette
FEURPRIER Céline
COUSTY Thibault

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES : FOREST Guy donne pouvoir à Stéphane MERILLOUDétermination du nombre d'adjoints

En application des articles L2122-1 et L2122-2 du code général des collectivités territoriales, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du conseil municipal soit quatre adjoints au maire.

Il est proposé de créer 4 postes d'adjoints au maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité, décide la création de 4 postes d'adjoints.

Le Maire,
Jean-Christophe BOULANGER

Le secrétaire de séance,

